

Programmation EUR 2015 (premier semestre)

Taux applicables à compter du 30 avril 2015

CUI-CAE : PUBLICS PRIS EN CHARGE

	Taux
Jeunes de 16 à 25 ans révolus, bénéficiaires de la garantie jeunes ou du CIVIS ou de l'accord interprofessionnel du 7 avril 2011 (article 1er, les décrocheurs) ou domiciliés en QPV ou en ZRR	60%
Demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois d'inscription minimum au cours des 24 derniers mois)	
Publics sous main de justice	
Autres publics que ceux ici visés (dérogation limitée à 3% de l'enveloppe départementale)	
Jeunes de 18 à 30 ans révolus, embauchés comme adjoints de sécurité	70%
Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés	
Demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois d'inscription minimum au cours des 24 derniers mois) domiciliés en QPV ou en ZRR	
Publics ici visés, employés par l'Education Nationale	
Demandeurs d'emploi de très longue durée (24 mois d'inscription minimum au cours des 36 derniers mois)	80%
Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (6 mois d'inscription minimum au cours des 12 derniers mois)	
Bénéficiaires des minima sociaux	
Personnes accueillies en atelier de CHRS	90%

CUI-CIE : PUBLICS PRIS EN CHARGE

	Taux
Jeunes de 16 à 25 ans révolus, non éligibles en emploi d'avenir ET présentant des difficultés d'insertion avérées	25%
Autres publics que ceux ici visés (dérogation limitée à 3% de l'enveloppe départementale)	
Demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois d'inscription minimum au cours des 24 derniers mois) de 30 ans et plus	
Demandeurs d'emploi en difficulté bénéficiant d'un agrément en cours au sein d'un ACI	
Demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois d'inscription minimum au cours des 24 derniers mois), de 30 ans et plus ET domiciliés en QPV ou en ZRR	35%
Demandeurs d'emploi de 30 ans et plus, bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés	
Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (6 mois d'inscription minimum au cours des 12 derniers mois)	
Demandeurs d'emploi de très longue durée (24 mois d'inscription minimum au cours des 36 derniers mois) de 30 ans et plus	
Bénéficiaires de l'ASS ou de l'AAH	
Bénéficiaires du RSA Socle de 30 ans et plus	40%

CUI-CIE STARTER : PUBLICS PRIS EN CHARGE

	Taux
Jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion ET qui présentent au moins l'une des caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - résidant des quartiers prioritaires de la politique de la ville - bénéficiaire du RSA socle, - demandeur d'emploi de longue durée (12 mois dans les 24 derniers mois), - travailleur handicapé, - avoir été suivis dans les douze derniers mois dans le cadre d'un dispositif 2ème chance (garantie jeunes, écoles de la deuxième chance, EPIDE, formation 2ème chance), - avoir bénéficié dans les douze derniers mois d'un emploi d'avenir dans le secteur non marchand à condition que le CIE starter soit conclu en CDI. 	45%